

Paris, le 16 mars 2018

LE SNESUP-FSU MET EN GARDE LE GOUVERNEMENT CONTRE TOUTE RÉFORME NON CONCERTÉE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S

Circulent depuis janvier, des rumeurs persistantes et convergentes en provenance des deux ministères (Éducation nationale et Enseignement supérieur, Recherche et Innovation) portant sur une énième réforme de la formation des enseignant.e.s. Commenter des déclarations officieuses comporte certes des risques. Mais l'enjeu est tel qu'il est de notre responsabilité d'alerter dès à présent la communauté universitaire sur des projets qui aggraveraient la situation faite à la formation des enseignant.e.s et, dans le droit fil des attaques gouvernementales généralisées contre les statuts, transformeraient la nature même des recrutements.

Le SNESUP-FSU rappelle qu'il défend une formation des enseignant.e.s de haut niveau reposant sur les principes suivants :

- un recrutement par concours national pour tous les enseignant.e.s comme voie d'accès à la fonction publique ;
- pas de décrochage entre 1er et 2nd degré : les enseignant.e.s du premier et du second degré doivent être recruté.e.s au même niveau de diplôme, suivre une formation de même durée et de même qualité, sanctionnée par les mêmes diplômes ;
- une entrée progressive dans le métier, c'est-à-dire pas de responsabilité immédiate, pas d'intégration des supports de stages dans les plafonds d'emploi ;
- un *continuum* de formation de la licence aux premières années d'exercice ;
- une formation universitaire et professionnelle dans le cadre d'un master : le niveau de qualification des enseignant.e.s doit rester à bac+5, titulaires d'un master (la grille indiciaire en dépend) ;
- un adossement aux domaines de recherche pertinents pour la construction de la professionnalité, dont la délimitation ne saurait être arbitrairement fixée.

Pour le SNESUP-FSU, la position du concours en fin de L3 ne serait envisageable que s'il était suivi, pour les deux degrés, de deux années de formation effectives, sous statut d'élève professeur.e ouvrant droit à un vrai salaire (et donc à cotisations pour la retraite, etc.). Le SNESUP-FSU s'opposera fermement à la généralisation de l'entrée dans le métier d'enseignant.e sous statut de contractuel.le. L'hypothèse d'un concours en L3 doit garantir aussi l'existence d'années préparatoires aux concours de recrutement pour celles et ceux qui ont quitté l'université ou sont passé.e.s par d'autres voies (le nombre de reconversions professionnelles dans le métier aujourd'hui est en augmentation, bien au-delà du recrutement des filières professionnelles).

Le SNESUP-FSU s'opposera à toute entreprise d'affaiblissement ou de dénaturation de la formation des enseignant.e.s et à la précarité institutionnalisée pour toutes et tous ! Il continuera à demander une réforme pour une véritable formation universitaire et professionnelle, associant tous les acteurs et bénéficiant des moyens à la hauteur des ambitions. ■

SUIVEZ-NOUS !



WWW.SNESUP.FR



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)